

Conditions de garantie de la société WEINMANN Emergency Medical Technology GmbH + Co. KG, Hamburg mise à jour au 01.08.2014

1 Objet et durée de la garantie

La société WEINMANN Emergency Medical Technology GmbH + Co. KG (ci-après « WEINMANN Emergency ») garantit au client final pour la durée de garantie correspondante, mentionnée ci-dessous, à partir de la date d'achat que le produit de la société WEINMANN Emergency ou le produit Weinmann distribué par WEINMANN Emergency est exempt de défaut, en cas d'utilisation prévue conformément aux conditions ci-dessous. La société WEINMANN Emergency accorde également une garantie de 2 ans pour les pièces détachées composant les produits, période qui court à partir de la date de pose. Pour les produits présentant une durabilité plus courte selon leur identification, la garantie prend fin à la date d'expiration mentionnée sur l'emballage ou sur le mode d'emploi. En cas d'achat d'un appareil d'occasion ou de démonstration, WEINMANN Emergency accorde au client final le reste de la période de garantie. Les droits de garantie doivent être revendiqués avant l'expiration du délai de garantie et, dans la mesure où cela est possible, après le jour de la survenance du cas de garantie.

La garantie est valable dans le monde entier pour les produits de WEINMANN Emergency ou les produits Weinmann distribués par WEINMANN Emergency ou les pièces de rechange qui ont été intégrées à ces produits.

La garantie représente une prestation volontaire de la société WEINMANN Emergency en tant que fabricant à l'égard du client final. Des revendeurs professionnels, notamment des distributeurs, ne peuvent pas prétendre à la garantie. Par conséquent, la présente garantie complète les droits des clients. Les droits légaux impératifs ainsi que les droits contractuels, notamment les droits de garantie (réalisation supplémentaire, résiliation ou réduction, dédommagement) de l'acheteur à l'égard de son vendeur ne sont pas affectés par la présente garantie.

L'état d'un produit qui n'empêche pas son utilisation, comme des dommages externes mineurs (par exemple, un endommagement du vernis ou autres) ne justifie aucun droit à la garantie. Les logiciels, les supports de données et toutes les conséquences des activités du client, par exemple l'installation ou le téléchargement de logiciels ou la configuration du produit, ne sont pas couverts non plus par la garantie. La garantie est applicable si les activités susmentionnées ont été réalisées par la société WEINMANN Emergency, ou par des personnes agissant sur ordre de la société WEINMANN Emergency, ou par un partenaire autorisé de la société WEINMANN Emergency.

2 Prestations de garantie

La société WEINMANN Emergency est en droit de choisir entre la réparation gratuite et le remplacement d'un produit défectueux. La société WEINMANN Emergency peut confier la réalisation de ces travaux à un partenaire de service autorisé. Le produit défectueux peut également être échangé contre un produit équivalent d'occasion ou réparé avec des pièces équivalentes d'occasion. La société WEINMANN Emergency peut utiliser, ce faisant, des modèles de remplacement présentant au moins une spécification équivalente. L'échéance résiduelle de la garantie pour le produit défectueux s'applique à l'appareil de remplacement, en cas de remplacement du produit complet.

Les pièces de rechange défectueuses seront, selon l'appréciation de la société WEINMANN Emergency, réparées gratuitement ou remplacées par de nouvelles pièces ou par des pièces d'occasion similaires.

Tous les produits ou pièces échangés appartiennent à la société WEINMANN Emergency. Si une réparation ou un échange est associé à des charges disproportionnées pour la société WEINMANN Emergency, elle peut refuser de fournir une prestation de garantie, selon sa propre appréciation, et, au lieu de cela, dédommager l'acheteur de manière appropriée ou rembourser le prix d'achat contre restitution du produit.

Les prestations de garantie ne seront fournies qu'en cas de présentation de la facture originale, du bon de caisse ou du justificatif de la réparation réalisée, permettant de déterminer le vendeur ou le réparateur et la date d'achat ou la date de la réparation.

La présente garantie ne couvre ni les frais de transport du produit chez WEINMANN Emergency, ni les risques liés au transport. Si les droits de garantie valablement revendiqués s'avèrent justifiés, la société WEINMANN Emergency assumera les frais d'envoi et de retour du produit réparé ou échangé pour le client. Si les droits de garantie valablement revendiqués s'avèrent non justifiés, la

société WEINMANN Emergency est en droit de renvoyer au client le produit expédié, aux frais et au risque du client, ou de faire payer sa réparation selon l'ordre du client correspondant.

3 Étendue de la garantie / exclusions de garantie et restrictions

Dans le cadre de la présente garantie, seuls les droits pour défauts matériels et défauts de production peuvent être revendiqués.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par :

- le non-respect du mode d'emploi ;
- les erreurs de manipulation ;
- l'utilisation inadéquate ou le traitement inadéquat ;
- l'intervention étrangère d'une personne non autorisée par la société WEINMANN Emergency pour la réparation ou la modification de l'appareil ;
- la combinaison avec d'autres produits qui ne sont pas autorisés par la société WEINMANN Emergency ;
- un cas de force majeure, par exemple, surtension, foudre ou accidents ;
- les dégâts de transport résultant d'un emballage inadéquat du produit lors de son renvoi à la société WEINMANN Emergency ;
- l'inexécution des entretiens nécessaires ou requis par le mode d'emploi ;
- l'utilisation de pièces de rechange autres que les pièces originales ;
- l'usure fonctionnelle et l'usure habituelle ; les pièces d'usure et d'utilisation sont par exemple les éléments suivants : filtres, piles et accumulateurs, articles destinés à l'usage unique, etc.

L'engagement unique de la société WEINMANN Emergency dans le cadre de la présente garantie consiste à réparer ou à remplacer les produits répondant aux présentes conditions de garantie. Les autres droits, notamment les droits au remplacement des dommages subis en dehors du produit, sont exclus dans le cadre de la présente garantie, sauf si un dommage résulte de manquements aux obligations conduisant à l'atteinte à la vie, au corps ou à la santé, imputables à la société WEINMANN Emergency, ainsi qu'en cas de faute intentionnelle et de négligence grossière et en cas d'engagement de responsabilité, conformément à la loi portant sur la responsabilité liée au produit. En cas de négligence simple, la société WEINMANN Emergency est tenue pour responsable uniquement en cas de violation d'une obligation substantielle du contrat (obligation majeure). On entend par là une obligation dont l'accomplissement permet en général l'exécution correcte du contrat et en laquelle le client peut normalement avoir confiance. Si le client est entrepreneur, la responsabilité de la société WEINMANN Emergency se limite en cas de négligence légère aux dommages typiquement prévisibles selon la nature du produit.

La présente garantie est soumise exclusivement au droit allemand, à l'exception de conflits de lois. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue. Pour tout litige découlant de la présente garantie, dans la mesure de l'admissible, le tribunal exclusivement compétent est à Hambourg.

En cas de garantie, les clients finaux devront s'adresser à leur revendeur spécialisé.